

## APPEL À CANDIDATURES (AAC)

### APPUI AUX RECHERCHES DOCTORALES

« *Gouvernance économique et financière* » et « *Modernisation de l'État* » au Burundi

En partenariat avec l'Ambassade de France au Burundi et en lien avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), via son Bureau national AUF Burundi, l'Institut français du Burundi (IFB) lance un appel à candidatures pour fournir un appui aux recherches doctorales dans le domaine de la « *gouvernance économique et financière* » et de la « *modernisation de l'État* » au Burundi.

#### 1. Contexte

L'Ambassade de France au Burundi, à travers son Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), finance dans le cadre du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI), un **Projet d'appui à la gouvernance économique et financière (PAGEF) au Burundi** en réponse à un besoin en renforcement de capacités exprimé par l'École nationale d'administration (ENA), l'Institut supérieur de gestion des entreprises (ISGE) et la Cour des comptes.

Ce projet permet d'appuyer, d'une part, l'ENA Burundi dans ses missions de formation et de suivi de la politique nationale de gestion des performances de l'administration publique du Burundi, de renforcer, d'autre part, l'ISGE dans sa mission de formation initiale, continue et doctorale des cadres en charge de la gestion des finances publiques dans les administrations ou les entreprises publiques du Burundi et, enfin, de proposer des formations techniques à la Cour des comptes.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu un volet d'appui aux recherches doctorales, objet de cet Appel à candidatures (AAC).

#### 2. Objectifs

L'objectif principal de cet Appel à candidatures (AAC) est de soutenir au moins quatre doctorants dans leurs recherches liées aux secteurs de la gouvernance économique et financière ou de la modernisation de l'État au Burundi.

#### 3. Cible

Cet AAC est destiné aux doctorant(e)s actuellement inscrit(e)s à l'École doctorale de l'Université du Burundi ou ailleurs en francophonie et ayant un besoin d'appui aux recherches doctorales liées aux thématiques touchant à la gouvernance économique et financière ou à la modernisation de l'État au Burundi.

#### 4. Critères d'éligibilité

Les critères, pour qu'une candidature soit étudiée, sont les suivants :

- a) le/la doctorant(e) doit être officiellement inscrit(e) dans une école doctorale soit à l'Université du Burundi ou ailleurs dans une université francophone ;
- b) le/la doctorant(e) doit être assez avancé(e) dans la définition de son sujet de recherche et montrer sa planification d'actions pour être à mesure de présenter au moins les premiers résultats de ses travaux au plus tard le 23 décembre 2022 ;
- c) le/la candidat(e) doit s'exprimer parfaitement en français ;
- d) la thèse doit être menée en français ;
- e) le dossier physique de candidature doit être complet (cf. section 5) ;
- f) le questionnaire en ligne associé à cet AAC doit être renseigné de façon véridique et dans le délai.

Compte tenu des caractéristiques du projet PAGEF, le/la doctorant(e) enseignant – ou ayant vocation à enseigner - à l'ISGE ou ENA et traitant les sujets liés aux thématiques ci-haut cités seront privilégiés.

Les candidatures féminines sont encouragées.

#### 5. Dossier et soumission de candidature

Le dossier physique de candidature est constitué de 5 éléments :

- attestation d'inscription au doctorat pour l'année en cours ;
- une lettre d'accueil d'une Université francophone précisant la période de mobilité pour ceux qui appliquent pour une mobilité ;
- un rappel des objectifs de la thèse et un descriptif des objectifs de l'appui à la recherche doctorale demandé incluant des activités et des indicateurs pour la période de l'appui (5 pages max) ;
- une proposition de budget détaillé en Fbu dans le cas où l'appui demandé n'est pas une mobilité ;
- un argumentaire sur les liens entre la thèse et les domaines de « gouvernance économique et financière » ou de « modernisation de l'État au Burundi », le cas échéant (1 page max) ;
- un avis motivé des deux promoteurs de thèse, le cas échéant.

La candidature sera soumise en 2 temps :

- en déposant à l'AUF Bujumbura ou en envoyant une copie scannée (de bonne qualité et en couleur) le dossier de candidature (à l'adresse [antenne-bujumbura@auf.org](mailto:antenne-bujumbura@auf.org)) ;
- en remplissant le questionnaire en ligne associé à cet AAC dans la période ouverte à cet effet : lien du questionnaire <https://bit.ly/38Me3Xd>.

#### 6. Soutien de l'IFB

- a) Le soutien de l'IFB, par le financement de l'Ambassade de France au Burundi, concernera au moins quatre (4) doctorant(e)s. Il consistera à financer soit une mobilité de recherche doctorale, soit un appui local à la recherche ;
- b) La durée de l'appui est de 3 à 6 mois en cas de mobilité, ou de 2 à 8 semaines en cas de recherche locale ;
- c) La prise en charge en cas de mobilité consiste au paiement du déplacement aller-retour, de l'assurance et des mensualités forfaitaires (frais de séjour), suivant les barèmes retenus par l'Ambassade de France dans le cadre du projet PAGEF ;

- d) La mobilité, le cas échéant, n'est pas nécessairement reconductible, et doit être considérée comme une mobilité unique utile à un moment donné du parcours du doctorant(e), sauf appréciation contraire du Comité de sélection et suivi de bourses PAGEF.

L'appui de l'IFB concerne la période de mai à décembre 2022.

#### 7. Critères d'évaluation

- a) Conformité de la thèse avec les thématiques du projet PAGEF ciblées ci- haut ;
- b) Etat d'avancement, impact de l'appui sur la progression du travail de recherche ;
- c) Les mobilités Sud-Sud et Burundi-France sont encouragées ;
- d) En cas d'appui à la recherche locale, les enquêtes sur le terrain sont privilégiées ;
- e) La conformité du projet avec les objectifs du PAGEF.

#### 8. Modalités de sélection des projets

Les candidatures seront réceptionnées par les services concernés de l'AUF qui en vérifient la recevabilité administrative et contrôlent les critères d'éligibilité.

Les dossiers incomplets et non recevables seront rejetés. L'AUF se réserve néanmoins le droit de solliciter des compléments d'information auprès des candidats(e).

L'AUF transmettra les dossiers recevables au Comité de sélection et suivi de bourses PAGEF pour analyse et sélection.

Une lettre d'allocation, qui définira les modalités spécifiques et détaillées de mise en œuvre du soutien, sera remise à chaque candidat retenu.

#### 9. Calendrier

- 5 mai 2022 : lancement de l'appel à candidatures ;
- 5 au 11 mai 2022 : remplissage par les candidats(e)s du questionnaire en ligne associé à l'AAC ;
- 18 mai 2022 : délai de soumission du dossier physique de candidature (par dépôt à l'AUF ou par envoi de copie scannée) (cf. section 5) ;
- 20 mai 2022 : sélection des candidatures ;
- 24 mai 2022 : notification des candidats sélectionnés ;
- 30 mai 2022 : signature des lettres d'accord avec les bénéficiaires ;
- Juin à décembre 2022 : mise en œuvre des projets de recherche.

Pour tout complément d'information, écrire à [antenne-bujumbura@auf.org](mailto:antenne-bujumbura@auf.org).

**INSTITUT  
FRANÇAIS  
BURUNDI**

